



Certificat de nationalite francaise

Par **belkebla**, le 12/11/2017 à 20:28

Bonjour

Aujourd'hui le 12/11/2017 j'ai reçu un courrier émanant du service de nationalité des français de l'étranger de paris et ce suite a la réception de mon dossier relatif a la délivrance de CNF (dossier transmis le 06/09/2017) c'est a dire a mon avis tout simplement un accuse de réception avec référence.En même temps ils m'ont informes que le délai de traitement de dossier est en moyen de 36 mois .Le dossier transmis est conforme a savoir mon acte de naissance délivré par le service central d'état civil de Nantes- CNF de ma mère -CNI françaises de mes parents-livret de famille français - et cartes d'immatriculation consulaire des parents ect. Attendre 36 mois ou plus franchement c'est long car je ne suis pas entraine de demander l'acquisition de la nationalité française . A mon avis je suis une citoyenne française car mes parents sont français . Mon nom et prénom figure sur le registre des français de l'étranger au consulat de France a Alger en même temps en possession de mon acte de naissance transcription délivré a Nantes. et merci

Par **Visiteur**, le 12/11/2017 à 20:59

Bsr,

Lu votre récit, mais quelle est votre question précise ?

Par **youris**, le 13/11/2017 à 17:06

bonjour,

l'administration française vérifie les documents présentés y compris en interrogeant les services d'état-civil étrangers car en la matière les faux documents sont très fréquents. il vous est indiqué que le délai de 36 mois est un délai moyen, donc ce peut être plus, ce peut être moins.

sans oublier que le service de nationalité du tribunal d'instance de Paris est en sous-effectif (car il faut réduire le nombre de fonctionnaires), en 2014 la ministre de la justice indiquait que sur un effectif normal de 37 fonctionnaires, 9 postes n'étaient pas pourvus, alors que ce service a reçu en 2013, 17382 nouvelles demandes de CNF.

salutations